

ma Vie

au Pays du Mont-Blanc

N°3
Janvier 2014

Les INFOS intercommunales

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

L'actualité ...

de l'intercommunalité

page 2

Zoom sur ...

les ordures ménagères

page 3

La CCPMB ...

s'investit pour nos enfants

page 4



« La gestion des Ordures Ménagères : maintenant c'est intercommunal »

L'un des grands volets de l'intercommunalité concerne les ordures ménagères et leurs collectes. C'est une compétence que prend très à cœur la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en mutualisant les équipements des 10 communes. Les tournées sont ainsi optimisées pour un service rendu inchangé. *Découvrez en détail tous ces aménagements en page 3.*

Ce troisième numéro de « Ma Vie au Pays du Mont-Blanc » met les feux sur l'actualité de la Communauté de Communes : lancement du forfait "Pass Scolaire", du guide "Raquette à neige au Pays du Mont-Blanc" et le soutien à la garderie les Moussaillons pour l'intégration des jeunes enfants en situation de handicap.

Découvrez également comment la Communauté de Communes s'investit dans les établissements scolaires du territoire.

Enfin, la Communauté de Communes lance un appel à témoignages sur l'utilisation du Facilibus et en quoi il a pu changer votre quotidien. Nous les attendons nombreux pour une publication au prochain numéro !

La rédaction

Actualité de l'intercommunalité

Retrouvez toutes les dernières informations.

FORFAIT SKI PASS SCOLAIRE

Plus de glisse pour les enfants du Pays du Mont-Blanc !

Pour la 8^e année consécutive, les communes du Pays du Mont-Blanc, la commune de la Giettaz et les exploitants des domaines skiables s'associent et prennent en charge une part importante du coût du forfait saison des élèves.

Un forfait « PASS SCOLAIRE » à prix imbattable !

Pour cet hiver, chaque élève ne paiera que 93 € pour skier sur l'ensemble des domaines skiables du Pays du Mont-Blanc. Par cet engagement, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est ainsi fière de pouvoir favoriser la découverte des domaines skiables de l'intercommunalité mais aussi d'entretenir le lien social entre les élèves. Ces derniers se donnant volontiers rendez-vous pour aller skier le week-end !

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, l'utilisation du « Pass Scolaire » est en plus simplifiée puisqu'il sert désormais de forfait unique ! Dans la plupart des stations, il est directement chargé sur les forfaits de ski main libre habituels.*

Les scolaires pourront ainsi profiter de la glisse plus rapidement sans passer automatiquement par les caisses des remontées mécaniques.

* Excepté aux domaines skiables de Praz-sur-Arly et Plaine-Joux.

→ Renseignez-vous sur les démarches pour bénéficier de ce forfait !

Plus d'informations sur les conditions d'utilisation auprès des mairies et des caisses des remontées mécaniques.



Quelles sont les démarches à effectuer ?

Il suffit de remplir un bon d'échange auprès de la mairie* de son domicile avec les pièces suivantes :

- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Certificat de scolarité
- ✓ Photo d'identité récente

Après validation de la mairie, il suffira de se présenter aux caisses de remontées mécaniques pour retirer le forfait « Pass Scolaire ».

* Pour Passy et Sallanches à l'Office de Tourisme.

Sous quelles conditions ?

Tous les élèves scolarisés (maternelles, primaires, collégiens, lycéens, apprentis) au cours de l'année scolaire 2013/2014 résidant au Pays du Mont-Blanc ou ayant au moins l'un des deux parents qui y soit domicilié ou habitant sur la commune de La Giettaz. Ce forfait ne se cumule pas avec d'autres gratuités.

GUIDE DES RANDONNÉES À RAQUETTE

A vos marques, prêt, feu ... randonnez !

Pour cet hiver, choisissez vos balades en raquette à l'aide de ce guide préparé et édité par les 2 Communautés de Communes du Pays du Mont-Blanc. Découvrez ainsi une cinquantaine d'idées de balades en raquette à neige tracées et balisées au Pays du Mont-Blanc. Pour chaque itinéraire, vous trouverez sur le terrain un panneau d'entrée, des plans de situation à chaque carrefour, et un fléchage vous permettant de le parcourir en toute sécurité.

Et pour vous les faire apprécier dans les meilleures conditions, des professionnels sont à votre disposition dans les 14 stations du Pays du Mont-Blanc.

→ N'hésitez pas à les contacter ; renseignements auprès des Offices de Tourisme.



À retenir

Fermeture des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Cette fermeture intervient dans le cadre des travaux d'entretien annuel.

Aire de Sallanches : Fermeture le mardi 17 décembre 2013 / réouverture le mercredi 26 février 2014.

Aire de Passy : Fermeture le jeudi 19 décembre 2013 / réouverture le lundi 24 février 2014.

Chiffre clé de l'observatoire économique

Ce trimestre la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc enregistre une **évolution de 0.9%** du nombre d'entreprise, portée par la construction et les services.

Appel à témoignages

Racontez-nous en quoi le service Facibus proposé par la CCPMB a pu changer votre quotidien.

Les plus beaux témoignages seront diffusés dans le prochain bulletin du mois d'avril.

Envoyer vos témoignages par mail à : communication@ccpmb.fr

INTÉGRATION DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La Communauté de Communes solidaire ...



Depuis 2009, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc soutient la halte garderie Les Moussaillons pour l'accueil de 5 jeunes enfants porteurs de handicap parmi 15 autres enfants « valides ».

Une aide financière a également été mobilisée pour permettre à cette halte garderie d'organiser des formations du personnel des garderies communales afin de faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicap en mixité au sein de leur commune. Ces formations ont permis au personnel des structures d'accueil de la petite enfance du Pays du Mont-Blanc de se familiariser avec le handicap, d'acquies des réflexes dans son identification et sa prise en charge au quotidien en

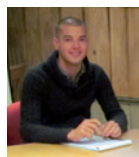
prenant soin de ne pas le stigmatiser. Progressivement, un réseau entre les professionnels des garderies communales s'est créé. Au final, toutes les structures ont bénéficié de ces 12 formations avec une moyenne de 15 participants par session.

Mieux formées, les haltes garderies communales accueillent plus facilement des jeunes déficients ce qui soulage d'autant les Moussaillons. « Au-delà, les parents apprécient que leur enfant soit accueilli avec d'autres enfants de la commune et tous les enfants apprennent beaucoup par la découverte des différences », explique Martine BAZIN chargée des affaires sociales à la Communauté de Communes.

Zoom sur... les Ordures Ménagères

3 QUESTIONS À ...

IL FAUT LE SAVOIR



« La gestion des ordures ménagères : maintenant c'est intercommunal »

Benoît CAZENAVE, Chargé de mission collecte et traitement des ordures ménagères à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, présente en détail cette nouvelle compétence et les aménagements qui en découlent pour les 10 communes du Pays du Mont-Blanc.

Ma vie : Depuis le 1^{er} janvier 2013, ce ne sont plus les communes mais la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc qui a la charge de l'organisation de la collecte des ordures ménagères. Qu'est-ce qui change ?

Benoît CAZENAVE, Chargé de mission collecte et traitement des ordures ménagères : Il faut d'abord parler de ce qui ne change pas. Le premier objectif, pour nous, est de fournir à l'usager le même service de collecte des ordures ménagères qu'auparavant. La collecte se fait donc toujours au même rythme, les mêmes jours de la semaine et en général avec les mêmes agents. Cet objectif, simple en apparence, nécessite un travail important et complexe pour transférer le service des 10 communes vers la Communauté de Communes. S'il n'y a pas de changement visible pour les usagers, il y a cependant des changements conséquents dans notre organisation. Le premier concerne le personnel. Les agents étaient employés par les communes et ont désormais tous le même employeur : la Communauté de Communes. Le second, et le plus important, consiste en la réorganisation de nos moyens de collecte et sera effectif à partir de début 2014.



Ma vie : Concrètement, quelles sont les améliorations attendues par cette réorganisation que vous préparez ?

Benoît CAZENAVE : En mutualisant les moyens des 10 communes, nous allons pouvoir optimiser et valoriser toutes nos ressources. Par exemple, un camion pourra effectuer deux tournées sur une journée, le matin et le soir. Cela va nous permettre de réduire la flotte de véhicules de manière significative. Même si chaque camion roulera plus, nous ferons une économie en rentabilisant mieux son usage.

Il y aura aussi des gains de temps. Une tournée de collecte ne s'arrêtera plus à la frontière d'une commune alors que 100 mètres plus loin, sur la commune voisine, le camion peut collecter les déchets de deux ou trois points d'apport volontaire. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont les agents de collecte, eux-mêmes, qui nous ont signalé ce genre de pistes d'amélioration. Nous avons donc beaucoup échangé avec eux pour profiter de leur « science du terrain ».

Les 23 agents ont été également très soulagés d'apprendre que grâce à leur regroupement dans un seul service intercommunal, ils pourraient être plus facilement remplacés en cas d'urgence par un collègue qui connaît bien le métier et le matériel.

Ma vie : Et combien tout cela coûtera ?

Benoît CAZENAVE : Les élus du Pays du Mont-Blanc ne nous ont pas demandé de mettre en œuvre tous ces efforts pour qu'au final, cela coûte plus cher, mais bien pour permettre de dégager quelques économies.

En menant l'ensemble de la réorganisation prévue à un rythme soutenu, nous avons estimé que nous pourrions dégager jusqu'à 30% d'autofinancement de plus que ce que les communes avaient chacune de leur côté. Autrement dit, en maintenant la taxe à son niveau actuel, ce sont environ trois cent mille euros de crédits disponibles en plus, chaque année.

Ces économies permettront sans doute de faire les investissements nécessaires à la modernisation du service. Elles pourront également être utilisées pour lisser plus rapidement le taux de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, qui doit être unifié pour toutes les communes d'ici 9 ans.

Bref, la mission qui nous est confiée est certes exigeante mais elle est vraiment passionnante.

LES SECTEURS DE COLLECTE

Le Pays du Mont-Blanc regroupe : une plaine, des vallées et des montagnes, une information à ne pas ignorer quand les véhicules sont sur la route.

Trois secteurs cohérents dans le type de collecte et de moyens matériels à affecter :

■ le haut du « Val d'Arly »

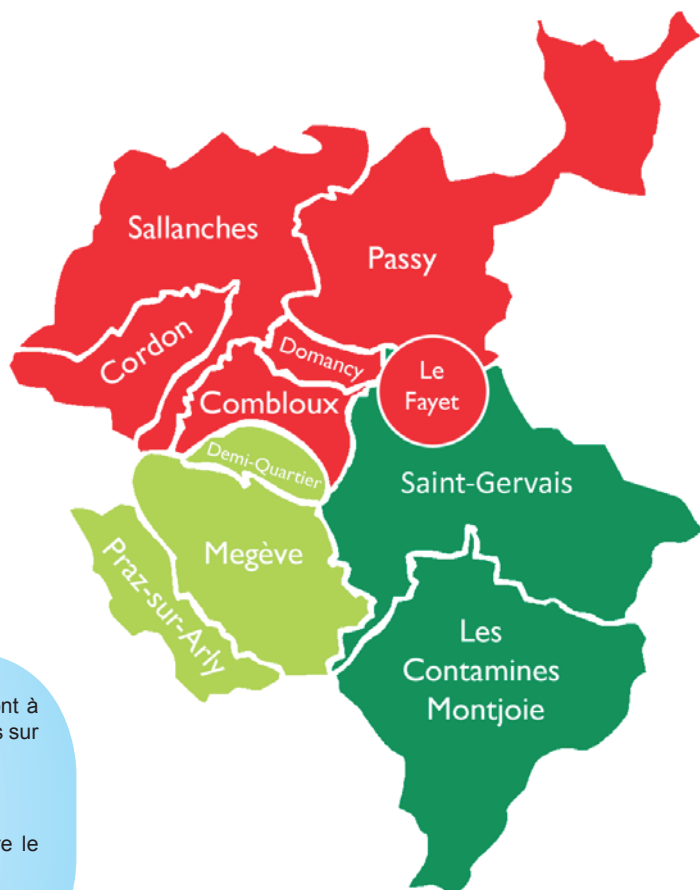
Megève, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly, où les déchets sont collectés dans des mazots.

■ autour de la « Plaine »

Passy, Domancy, Sallanches, Combloux, Cordon et Le Fayet, ici les communes ont investi dans des points d'apport volontaire et abandonnent progressivement la collecte en bac roulants. À la Communauté de Communes de continuer cette stratégie.

■ le « Val Montjoie »

Les Contamines-Montjoie, Saint-Gervais les Bains (hors Le Fayet), les cabanes seront là aussi réduites progressivement pour développer les points d'apport volontaire semi-enterrés.



Les chiffres

23 agents + 2 responsables d'exploitation sont à votre service pour collecter les ordures ménagères sur les **10 communes** à l'aide de **11 camions**.

Renouvellement du matériel

L'utilisation des véhicules sur des plages horaires plus larges permet d'en réduire le nombre.

Ce nombre passera progressivement de 11 à 7.

Les animateurs

nature

« Vos (petits) enfants connaissent sûrement Amandine et Armand : demandez-leur ! »

Sensibiliser nos enfants à leur milieu naturel pour le préserver, c'est la mission des 2 animateurs nature de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Ils interviennent ainsi auprès des classes en organisant des sorties, des animations et des ateliers ludiques.

Cela fait maintenant 5 ans qu'Amandine puis Armand vont à la rencontre des écoliers, à la demande des équipes enseignantes, pour organiser des activités sur le thème de la nature. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc traite en moyenne 140 demandes par an. Les offres proposées sont bien connues des équipes enseignantes qui jugent ces interventions de qualité. « Les enfants en redemandent, ils sont conquis par les animations proposées, ce qui favorise leur attrait pour le milieu dans lequel ils vivent » confie une enseignante.

Des temps forts pour tous les âges !

Les interventions des animateurs nature s'appuient sur des thèmes différents pour sensibiliser tous les publics :

- pour les plus petits, les sorties se font sur le thème, entre autres, de la découverte de la nature par un jeu de piste. Il peut s'agir aussi de la découverte de la forêt au fil des saisons où les élèves écoutent la sève qui coule dans les arbres à l'aide d'un stéthoscope. Ils sont d'ailleurs surpris d'entendre autant de bruit au printemps ! Des sorties peuvent être prévues plus spécifiquement en hiver et sur l'adaptation de la faune à cette saison.
- pour les plus grands, les thèmes abordés vont de la vie des glaciers à la sensibilisation autour de l'eau et de son utilisation, mais aussi la vie des rapaces, avec le fameux gypaète barbu.

Des projets pédagogiques de long terme sur le développement durable

Les animateurs nature accompagnent également les équipes enseignantes pour l'élaboration de leurs projets pédagogiques. Ainsi les animateurs sont présents auprès des écoles désireuses de mettre en place un projet de développement durable, comme le projet Eco'liens, à Megève.

Dans le cadre du Plan Intégré Transfontalier de l'Espace Mont-Blanc et plus particulièrement du projet portant sur l'éducation à l'environnement, le réseau d'animation a élaboré 3 projets d'animations novateurs : l'environnement de haute montagne et les risques naturels, l'évolution du territoire de l'Espace Mont-Blanc et le développement durable de l'Espace Mont-Blanc.

Ces animations font désormais partie du catalogue proposé aux écoles, et s'adressent plus particulièrement aux élèves de CM1 et CM2.

→ Renseignements auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : 04 50 78 12 10



Opération "Un Berger dans mon école"

12 classes de primaire du Pays du Mont-Blanc vont participer pendant cette année scolaire au projet « Un Berger dans mon école », volet pédagogique du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc.

L'alpage vu et raconté ... par un berger !

Ces classes sont réparties cette année sur 6 communes : Domancy, Passy, Saint-Gervais, Sallanches, Chamonix et Les Houches. Il s'agit d'une action cofinancée par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la Région Rhône-Alpes et mise en œuvre par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie.



Pourquoi un tel projet ?

Il s'inscrit dans une volonté de sensibiliser et d'éduquer les enfants au monde de l'alpage et de l'agriculture de montagne en facilitant les échanges. « C'est aussi un moyen de corriger une image parfois « vieillotte » que nous avons du berger » explique l'élue en charge de l'agriculture à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Durant ces échanges, le berger explique ce qu'est le travail d'éleveurs et de bergers et l'importance qu'il a sur l'environnement montagnard, l'eau et la forêt.

Un programme enrichissant

Durant l'hiver, les enfants reçoivent la visite d'un berger en classe : un berger gardant des vaches, des moutons ou des chèvres, quelqu'un qui fabrique des fromages ou fait de l'élevage pour la viande. Le choix du berger se fait en fonction de l'environnement de l'école. La visite est basée sur des échanges entre les enfants et le berger, un atelier de découverte sur les fromages est également prévu. En cours d'année, le sujet est de nouveau abordé à l'aide d'outils pédagogiques mis à disposition pour le travail en classe. En fin d'année, une grande journée de mutualisation fin mai / début juin 2014 réunira toutes les classes afin qu'elles présentent leur réalisation et participent à différents autres ateliers de découverte. Pour clôturer le projet et si les conditions le permettent, les enfants pourront rendre visite à leur berger en alpage.

Pour les intéressés, le projet devrait être reconduit sur l'année scolaire 2014/2015 auprès de nouvelles classes.

→ Renseignements : Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : 04 50 78 12 10 et Société d'Economie Alpestre : 06 71 22 85 64



à mon école

L'informatique dans les écoles c'est aussi la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc !

La Communauté de Communes a joué un rôle d'accompagnement auprès des 30 établissements primaires du territoire pour faciliter le passage vers un nouveau logiciel de gestion « À Mon École ». Ce dernier est un logiciel libre qui permettra à terme d'accéder aux devoirs depuis son domicile. Dans cette conduite de changement, les intervenants du service informatique de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc effectuent actuellement un travail de maintenance et de « Hotline » auprès de ces établissements.

INSCRIPTION NEWSLETTER

E-LETTER

Dès le mois prochain, recevez par mail les dernières actualités de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant votre adresse mail à : communication@ccpmb.fr

Le magazine est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - Tél. : 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Jean-Marc PEILLEX

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction, conception graphique et réalisation :

Service Communication - Infographie

Crédit Photo : © CCPMB / © Les Moussaillons / © Réseau d'animation - C. Gilbert / © SEA

Impression sur papier recyclé

Dépôt légal à parution : à venir

Tirage : 24 100 exemplaires

ISSN : à venir